

INFORMATIONS

Nom : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : _____ Téléphone fixe et / ou mobile : _____
 Adresse : _____ code postal : _____
 Commune : _____ Mail : _____

MON AFFECTATION

Ecole : _____
 Ville : _____

☐ adjoint.e
☐ directeur.trice
 (nombre de classes) : ____
☐ directeur.trice SEGPA

☐ TRS
☐ spécialisé.e
☐ PEMF
☐ CPC / CPD

☐ remplaçant.e
☐ autre : ____
☐ affectation définitive
☐ affectation provisoire

J'ai obtenu ce bulletin en ☐ RIS ☐ stage ☐ journal ☐ tournée d'école

ECHELON : ____ depuis le : _____

MA SITUATION

- ☐ professeur des écoles
☐ PSY EN
☐ contractuel .le
☐ étudiant M1 . M2
☐ dispo
☐ congé parental
☐ CLM / CLD
☐ retraité. e

GRADE

- ☐ classe normale
☐ hors classe
☐ classe exceptionnelle

COTISATIONS PARTICULIÈRES

M1 /M2----- 25 €
 retraité.e.s----- 110 €
 contractuel . le----- 35 €
 temps partiels ----- au prorata
 dispo / CP / CLM-D----- 95 €

ECH	PE CN	PE HC	PE CI-EX
1	90	/	230
2	110	200	250
3	130	220	270
4	130	230	300
5	150	250	320
6	150	270	340
7	170	280	350
8	170	/	360
9	200	/	/
10	200	/	/
11	220	/	/

MAJORATION.S A AJOUTER

PEMF/ REP----- + 13 €
 REP + ----- + 30 €
 spé ----- + 20 €
 dir 2 à 4 classes----- + 18 €
 dir 5 à 9 classes----- + 23 €
 dir 10 classes et + --- + 27 €

J'adhère en
ligne



Conformément à la loi informatique et libertés, j'accepte de fournir à la FSU-SNUipp 02 les informations nécessaires à l'examen de la carrière; je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires, et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.07.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la FSU-SNUipp 02.
 La FSU-SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser l'ensemble de ses publications.

vous recevrez 4 numéros de notre journal "liaisons syndicales" à 60 cts le numéro.

RÈGLEMENT

- ☐ Chèque.s. jusque 8.
☐ Prélèvement: Annuel - semestriel - trimestriel - mensuel.*
☐ **Prélèvement reconductible avec 10€ de réduction Annuel - semestriel - trimestriel - mensuel.***

*entourer le prélèvement choisi et remplir le mandat SEPA ci-dessous.

66% remboursés en crédit d'impôts

COTISATION

€ cotisation + majoration.S

le montant de la cotisation est à proratiser en cas de temps partiel

Mandat de prélèvement SEPA

Veillez compléter tous les champs du mandat, joindre un RIB, puis adresser l'ensemble à la FSU-SNUipp de l'Aisne
 En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat FSU-SNUipp 02 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la FSU-SNUipp 02. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date du débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Débiteur Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____	Nom et adresse de l'établissement teneur du compte: Nom : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____
---	--

J'opte pour le paiement de ma cotisation FSU-SNUipp 02 à partir de l'année scolaire 2026-2027 Annuel-semestriel-trimestriel-mensuel

IBAN : _____
 BIC : _____

Organisme et identifiant créancier SEPA:
 FSU-SNUipp Aisne - 4 rue Proudhon - 02700 Tergnier
 FR9303X85966A prestataire de prélèvements Gocardless

Le _____ SIGNATURE:
 A : _____

Le rôle de la FSU-SNUipp de l'Aisne en tant que syndicat majoritaire dans la représentation des personnels du premier degré est essentiel.

- Elle assure le respect des droits de tous et toutes les professeur·es des écoles et des AESH.
- Elle porte également des valeurs de transformation de l'école publique pour la réussite de toutes et tous.

Voter pour les listes FSU et FSU-SNUipp de l'Aisne, c'est :

⇒ se faire représenter par le premier syndicat de France ;

⇒ défendre les services publics et le collectif ;

⇒ agir pour la reconnaissance du métier d'AESH, l'amélioration des conditions de travail, l'accès à un véritable statut et une revalorisation salariale à la hauteur des missions exercées.

⇒ donner du temps aux délégué·es du personnel pour assurer leurs missions : accompagnements, réponses au téléphone et aux mails, organisation de RIS, stages et mobilisations...

Le nombre de votes déterminera le nombre de sièges occupés par notre syndicat dans les différentes instances de dialogue social.

CSA (Comité Social d'Administration)

- La répartition des moyens (carte scolaire)
- Le plan d'action égalité professionnelle
- Les lignes directrices de Gestion (avancement et mobilité)
- La protection mentale et physique des agent·es dans leur travail
- Les questions relatives aux AESH



CAPD (Commission Administrative Paritaire Départementale)

- Recours lors de refus de temps partiel
- Recours pour contestation d'appréciation du rendez-vous de carrière



Boîte à idées

A vos propositions, idées de stages, de réunions d'informations syndicales (à renvoyer par mail ou en complétant ce cadre à remettre aux représentant.e.s de la FSU-SNUipp 02) :

Caisse de solidarité

La FSU-SNUipp 02 met en place une caisse de solidarité départementale spécifique réservée à ses adhérent·es. Cette caisse est alimentée par les dons déjà reçus et ceux à venir. Vous pouvez, à tout moment, témoigner votre solidarité en effectuant un don. Si vous souhaitez effectuer un don, rapprochez vous de la FSU-SNUipp 02.



Contacts



snu02@snuipp.fr



06.32.87.57.63 // 06.98.23.27.84 // 03.23.38.09.84



4 rue Pierre Proudhon 02700 Tergnier